



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2019

N° DEL 2019.01.30/008

**Thème : RESSOURCES
HUMAINES 1**

**Objet : Modification du
tableau des effectifs.**

Convocation :

Date : 24/01/2019

Affichage : 24/01/2019

**Nombre de membres
du conseil municipal**

En exercice : 33

Présents : 25

**Nombre de
suffrages
exprimés :** 30

Le **mercredi 30 janvier 2019** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

Étaient Présents :

GUÉRIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARTINEZ Gilles, MARCHELLO Marie, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, BRUNET Pascale, FERRAINA Marie-Hélène, FABRE Mireille, RASTELLO Anne, HOLLARD Rémi, GRYZKA Romain, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, ARMAND Émilie.

Étaient représentés :

DUFOUR Maurice donne pouvoir à GUÉRIN Nicole;
CIUPPA Marcel donne pouvoir à MARCHELLO Marie;
ROMAIN Manuel donne pouvoir à DJEFFAL Mohamed;
BREUIL Marc donne pouvoir à GRYZKA Romain;
DAZIN Florian donne pouvoir à PICAT RE Alessandro.

Absents excusés :

DUFOUR Maurice, MILLET Thibault, CIUPPA Marcel, ROMAIN Manuel, PEYTHIEU Éric, VALDENNAIRE Catherine, BREUIL Marc, DAZIN Florian.

Secrétaire de séance : Mohamed DJEFFAL

Rapporteur : Jacques JALADE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu l'arrêté n° 415-2018 en date du 29 octobre 2018 fixant le tableau définitif annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe pour l'année 2019, faisant suite à la commission administrative paritaire en date du 12 octobre 2018 ;

Vu l'arrêté n° 416-2018 en date du 29 octobre 2018 fixant le tableau définitif annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe pour l'année 2019, faisant suite à la commission administrative paritaire en date du 12 octobre 2018 ;

Vu l'arrêté n° 417-2018 en date du 29 octobre 2018 fixant le tableau définitif annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal 1^{ère} classe pour l'année 2019, faisant suite à la commission administrative paritaire en date du 12 octobre 2018 ;

Vu le tableau annuel d'avancement au titre de la promotion interne au grade d'agent de maîtrise, en date du 17 octobre 2018, faisant suite à la commission administrative paritaire du 12 octobre 2018.

Considérant qu'il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs afin de pouvoir procéder à la nomination des agents retenus pour un avancement de grade, une promotion interne ou une nomination suite à réussite à un concours les modifications sont les suivantes :

| Nomenclature des postes Au 28 février 2019 | Nomenclature des postes à la date Au 1 ^{er} mars 2019 |
|---|--|
| 2 postes d'adjoint administratif PL 2 ^{ème} CL Temps complet 35h00 hebdomadaires | 2 postes d'adjoint administratif PL 1 ^{ère} CL Temps complet 35h00 hebdomadaires |
| 1 poste d'adjoint administratif Temps complet 35h00 hebdomadaires | 1 poste d'adjoint administratif PL 2 ^{ème} classe Temps complet 35h00 hebdomadaires |
| 6 postes d'adjoint technique PL 2 ^{ème} classe Temps complet 35h00 hebdomadaires | 6 postes d'adjoint technique PL 1 ^{ère} classe Temps complet 35h00 hebdomadaires |
| 1 poste d'adjoint technique PL 1 ^{ère} Classe Temps complet 35h00 hebdomadaires | 1 poste de d'agent de maîtrise Temps complet 35h00 hebdomadaires |

| Nomenclature des postes Au 30 novembre 2019 | Nomenclature des postes à la date Au 1 ^{er} décembre 2019 |
|--|--|
| 1 poste d'adjoint technique PL 2 ^{ème} CL Temps complet 35h00 hebdomadaires | 1 poste d'adjoint technique PL 1 ^{ère} classe Temps complet 35h00 hebdomadaires |

AR Prefecture

005-210500237-20190212-20190130008-DE
Reçu le 12/02/2019

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De valider les modifications au tableau des effectifs de la ville de Briançon afin de pouvoir procéder aux nominations des agents retenus au titre d'un avancement de grade ou d'une promotion interne ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, un conseiller municipal délégué ou le directeur général des services, à signer, au nom et pour le compte de la commune toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 30

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

RESSOURCES HUMAINES 1 DEL 2019.01.30/008

PUBLIÉ LE

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,
Gérard FROMM

AR Prefecture

005-210500237-20190212-20190130008-DE
Reçu le 12/02/2019

Blank area with horizontal lines for writing.